

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 792

présenté par

M. Ramadier, M. Dive, M. Pauget, M. Cattin, Mme Bazin-Malgras, M. Ferrara, M. Boucard,
M. Viala et M. Lurton

ARTICLE 15

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« L'Agence de biomédecine remet un rapport annuel au Parlement sur l'avancée des travaux français sur les cellules souches pluripotentes induites en les comparant aux travaux menés au Japon, *leader* mondial. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, en se concentrant sur la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires a pris un gros retard sur les cellules iPS. Plusieurs essais cliniques sont en cours dans le monde sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la maladie de Parkinson, les lésions de moelle épinière, la maladie d'Alzheimer etc. Aucun n'est mené par la France. Il est temps de rattraper ce retard et de promouvoir les recherches sur les cellules iPS.